



PROTOCOLE SANITAIRE DE VISITE

COVID – 19

Ce document a été préparé à partir du protocole de déconfinement édité par le ministère du travail et rassemble les règles à mettre en place lors des visites chez les particuliers de manière à éviter les risques d'exposition au virus.

Dans l'attente de nouvelles préconisations, les visites ne devront pas avoir lieu chez les personnes vulnérables c'est-à-dire « à risque de développer une forme grave d'infection au Covid-19 » dont la liste a été définie par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) :

- Personnes âgées de plus de 65 ans
- Femmes enceintes
- Personnes atteintes de maladie selon la liste définie.

I – Mesures barrières et de distanciation physique

Ces mesures ne sont pas exhaustives, ce sont celles à appliquer lors d'une visite.

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique ;

Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;

Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :

- ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne) ;

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15).

www.pass-renovation.hautsdefrance.fr



II – PORT DU MASQUE

La distanciation physique d'un mètre entre les personnes ne pouvant être garantie lors des visites, le port de masque « grand public » est obligatoire pour les visites chez les particuliers.

Pour porter efficacement le masque :

- ✓ Se laver les mains à l'eau et au savon avant de mettre le masque
- ✓ Le masque doit être ajusté et couvrir le nez et la bouche.
- ✓ Vérifier que le masque couvre bien le menton.
- ✓ Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté.
- ✓ Le sens dans lequel il est porté doit être impérativement respecté : la bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque.
- ✓ Après usage, retirer le masque par l'arrière par les attaches et le mettre dans un sac plastique (en cas de masque jetable, le mettre dans un sac poubelle réservé à cet effet directement).
Ne pas toucher la partie du masque qui couvre le visage.
Se laver les mains à l'eau et au savon après avoir enlevé le masque.
- ✓ Les masques doivent être entretenus selon les indications données par le fabricant concernant le lavage (nombre de lavages, température, etc.).

III – PORT DES GANTS

Le port des gants n'est pas obligatoire.

Il sera préféré la mise en place de règles permettant de ne pas toucher les objets durant la visite (voir IV – Préparation de la visite) au port des gants.

Cependant, en cas d'impossibilité ou si les propriétaires l'exigent, le port des gants peut être rendu nécessaire.

Il faudra donc se munir de gants pour aller en visite.

Pour porter efficacement les gants en cas de besoin :

- ✓ Ne pas se porter les mains gantées au visage.
- ✓ Oter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant.
- ✓ Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation.
- ✓ Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôté ses gants.



IV – PREPARATION DE LA VISITE

En amont de la visite, contacter les propriétaires afin de :

- Leur rappeler que la visite n'est pas possible chez les personnes à risques et leur faire confirmer que ce n'est pas leur cas et qu'ils acceptent donc la visite.
- Vérifier qu'ils ne sont pas porteurs de symptômes évocateurs du COVID-19
- Leur demander de s'équiper de masque
- Leur demander de préparer leur maison à recevoir cette visite de manière à ce que le technicien n'ait pas à toucher d'objets ou d'équipements
 - Ouvrir toutes les portes intérieures
 - Allumer les lumières des pièces aveugles que vous allez devoir visiter (cave, grenier...)
 - Ouvrir les trappes d'accès aux équipements spécifiques (VMC...)
- Leur rappeler les règles qui seront mises en place pendant la visite pour respecter au maximum les règles de distanciation (voir V – VISITE)
- Leur demander, si cela leur est possible, de vous fournir tous les documents nécessaires par mail avant ou après la visite (éviter tout échange de documents papier pendant la visite). En cas d'impossibilité, les propriétaires pourront les préparer pour transmettre à l'oral les éléments demandés et en transmettre des photocopies par courrier plus tard.

Un mail récapitulatif peut leur être envoyé après la prise de rendez-vous.

V – PENDANT LA VISITE

Rappeler au préalable les règles à suivre pendant la visite pour limiter les risques et respecter au maximum les règles de distanciation.

Porter et faire porter les protections individuelles selon les préconisations.

Respecter les mesures de distanciation. Pour cela, il est demandé aux propriétaires de laisser le technicien accéder seul aux pièces exigües (couloir, cave, combles, etc.) et de garder un espace d'au moins 1.50m lors des échanges et discussions.

Dans la mesure du possible, rester debout pendant l'entretien et si cela est possible, le réaliser dehors.

Pour éviter les contacts, utiliser un télémètre laser pour effectuer les mesures.

Demander aux propriétaires de manipuler les appareils ou objets selon la nécessité du RDV (thermostat d'ambiance, chaudière, interrupteur de la cave ou des combles, etc.).

A la fin de la visite, se nettoyer les mains et placer les protections individuelles dans des sacs prévus spécifiquement à cet effet. Ne pas mélanger les masques lavables et les gants jetables.